



Les Contamines-Montjoie

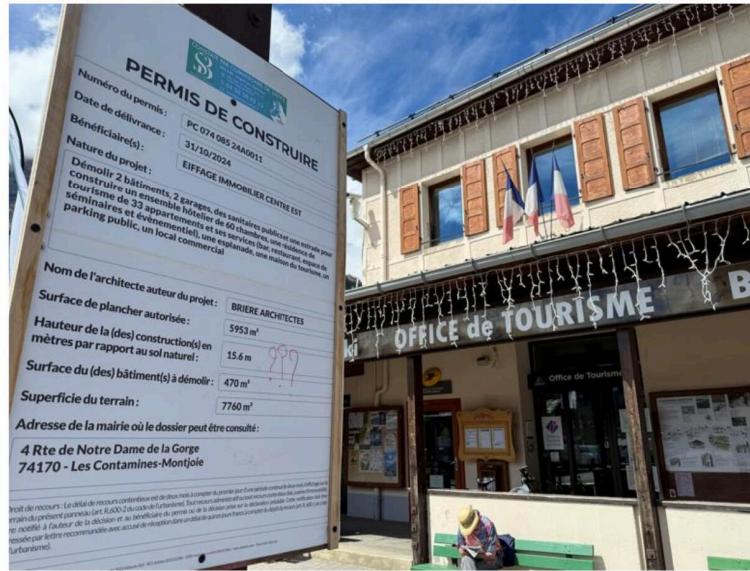
# Centre village: des publications sponsorisées en pleine campagne

Des publications "sponsorisées" liées au projet de centre village ont circulé sur Facebook et Instagram, ciblant uniquement les habitants majeurs des Contamines-Montjoie. En pleine campagne des municipales du 15 mars prochain, la pratique interroge au regard du code électoral.

Aux Contamines-Montjoie, le code électoral s'applique. Comme partout d'ailleurs. Alors, lorsque les opposants au projet de centre village, qui est au cœur de la campagne des municipales, ont vu des posts publicitaires fleurir sur les réseaux sociaux ces derniers jours, difficile pour eux de ne pas s'en saisir. Une page Facebook et une page Instagram, très certainement liées et baptisées "Contamines Centre Village", ont été créées très récemment.

## Plus de 4 000 personnes touchées par une publication

Jusque-là, rien de répréhensible dans le cadre de la campagne électorale. Sa mise en service avait par ailleurs été annoncée, en réunion publique du 30 janvier dernier, par le candidat issu de la majorité sortante qui porte le projet, Jean-Luc Mattel. Le tout, juste avant la prise de parole de Martin Devictor, président directeur de Mont-



Le projet comprend les locaux du futur office de tourisme, un hôtel de 60 chambres, une résidence de tourisme de 33 appartements... Photo Sébastien Voinot

Blanc collection, investisseur et hôtelier sur le centre village, qui avait participé à la rencontre avec les habitants. Problème, certaines publications sur les réseaux sociaux de cette fameuse page, qui a été supprimée depuis que le sujet a été médiatisé, arboraient la mention "Sponsoriée". Quelqu'un a donc payé de la publicité pour promouvoir un projet qui se trouve être majeur

dans le cadre du scrutin à venir le 15 mars prochain. Depuis 2023, la loi oblige les plateformes à informer les utilisateurs s'ils font face à une campagne d'influence rémunérée. On peut même voir le détail de la cible visée et touchée. Dans le cas du centre village, seule la commune des Contamines est concernée, une tranche d'âge entre 18 et plus de 65 ans et la couverture qui a dé-

passé les 4 000 personnes. Dans un cas comme celui-ci, que la publicité ait été financée par la liste elle-même ou par une personne morale, le résultat est le même : ces pratiques sont en principe interdites par les articles L.52-1 et L.52-8 du code électoral. Interrogé, Jean-Luc Mattel assure que Mont-Blanc collection a agi de son propre chef, bien qu'il ait interagi sur cette page Facebook en fournissant

sant des informations à une utilisatrice : « Je souhaite que le prochain vote se fasse de façon démocratique et pas devant les tribunaux. Les électeurs jugeront eux-mêmes l'avenir de leur village. » La société qui porte le volet hôtelier du projet contaminard n'a pas souhaité donner suite à nos sollicitations, ni commenter le dossier.

## "Ingérence directe dans la campagne électorale", dénonce Un horizon pour les Contamines

Le collectif opposé à ce remodelage, Un horizon pour les Contamines, dénonce une "ingérence directe dans la campagne électorale, portée par celles et ceux qui pilotent ce projet et qui cherchent à en faire un levier politique".

En parallèle, Basile Du-nand, tête de la liste Espoir contaminard, affirme avoir fait réaliser un constat d'huissier mais ne compte pas déposer de recours dans l'immédiat : « Depuis le début, on sent une forme d'animosité de l'équipe adverse et on est dans cette continuité. 4 000 personnes touchées dans un village qui compte 900 votants, c'est inquiétant. Je pense que ça fatigue les habitants. J'ai une entière confiance en ces derniers, leur vote tranchera. »

• Nathan Bayol Garcia

## Le projet symbole de la mandature 2020-2026

Cela fait maintenant plusieurs années que le projet de centre village anime la vie politique des Contamines-Montjoie. Une vision portée par le maire sortant, François Barbier, et la liste issue de son groupe pour le futur scrutin, Jean-Luc Mattel.

« La mandature 2020-2026, c'est le centre village. C'était dans notre programme depuis le début », assurait l'édile en novembre, ajoutant qu'il mènerait son exercice jusqu'au bout et qu'il lancerait les travaux dès que possible. Il faut

dire que ce remodelage du cœur du village n'est pas anodin.

Il consisterait en l'aménagement d'une esplanade de 1 550 m<sup>2</sup> contre 500 m<sup>2</sup> pour la place actuelle, la construction d'un double parking souterrain, la construction d'un hôtel de 60 chambres et une résidence hôtelière d'une trentaine d'appartements.

Le projet, en l'état, doit comprendre, entre autres, les nouveaux locaux de l'office de tourisme. Une association et un habitant ont engagé un recours

devant le tribunal administratif de Grenoble, il n'a pas encore été jugé. En parallèle le recours déposé par les opposants a été rejeté. Une décision vécue comme une première victoire par la municipalité actuelle.

François Barbier, maire sortant des Contamines, défendra le projet jusqu'au terme de sa mandature. Photo Isabelle Dujon

